

Jeudi 20 octobre 2011

Rapports de synthèse du conseil municipal du 27 octobre 2011

1. ADMINISTRATION GENERALE - Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation depuis la dernière séance, conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. ADMINISTRATION GENERALE - Recensement de la population 2012 - rémunération des agents recenseurs

Il est proposé d'engager 6 agents recenseurs et de les rémunérer selon les modalités et montants fixés dans la délibération présentée.

- 3. RESSOURCES HUMAINES Information de l'Assemblée délibérante portant sur la mise à disposition de personnels municipaux auprès de l'Office de tourisme aixois En application des dispositions de l'article 61 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, l'assemblée délibérante est informée du projet de reconduction de mises à disposition de personnels de la Ville d'AIX LES BAINS (8 agents) auprès de l'Office de Tourisme aixois.
- **4. RESSOURCES HUMAINES Modification du tableau des emplois permanents**Pour répondre aux besoins des services, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et à l'avis du comité technique paritaire en date du 7 octobre 2011, il est proposé au conseil municipal d'adopter la transformation de postes au tableau des emplois de la collectivité.

5. FORET COMMUNALE - Coupe d'affouage 2011/2012 en foret communale de Corsuet

Le conseil municipal est sollicité :

- pour donner pouvoir au Maire en vue d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation d'opérations de coupes de bois prévues en forêt communale de Corsuet, effectuées par l'Office National des Forêts.
- et pour autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.
- 6. MARCHÉ DE TRAVAUX Groupe scolaire de Choudy Ecole élémentaire et maternelle Restructuration et extension Autorisation de signature des marchés En complément de la délibération en date du 28 Mars 2011, le conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer les marchés de travaux concernant la restructuration et l'extension du groupe scolaire de Choudy, écoles élémentaire et maternelle.

7. MARCHÉ PUBLIC - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Aix-les-Bains (CALB) : marché pour la réalisation de contrôles d'accès

Dans le but d'optimiser les coûts et d'homogénéiser la gestion des espaces de circulation publique par bornes pilotées, la Ville d'Aix-les-Bains envisage de constituer un groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) en vue de la réalisation de contrôles d'accès.

Il est proposé au conseil municipal de valider la constitution de ce groupement de commandes et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

8. AFFAIRES FINANCIERES - Débat d'Orientations Budgétaires pour 2012

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires 2012 vise, deux mois avant l'examen de notre budget, à proposer les grandes orientations de notre collectivité en terme de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.

9. AFFAIRES FINANCIERES - Fixation du taux de la taxe d'aménagement (T.A.), des exonérations facultatives et convention de reversement à la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB)

La réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoit la suppression de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) dès le 1^{er} Mars 2012, et son remplacement par la Taxe d'Aménagement (T.A.).

Le conseil municipal est sollicité pour fixer le taux de cette taxe d'aménagement, et autoriser le Maire à signer la convention de reversement à la CALB de la part de cette taxe correspondant aux charges que celle-ci supporte pour les équipements publics relevant de sa compétence assainissement.

10. AFFAIRES FINANCIERES - Mesure comptable : reprise de provisions

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la reprise de la provision créée par délibération du 29 mai 2006 pour le contentieux ULRICH, à hauteur de 50.000 euros. Ce dossier est à ce jour définitivement clos.

11. AFFAIRES FINANCIERES - Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7, il est proposé d'adopter l'attribution de subventions à certaines associations ou personnes physiques.

12. AFFAIRES FINANCIERES - Décisions Modificatives n° 1 - Ville - Eau - Parking

La Décision Modificative n° 1 VILLE s'équilibre à hauteur de 1.088.110 euros en investissement et 403.126 euros en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 PAKING s'équilibre à hauteur de 0 euro en investissement et 30.642 euros en fonctionnement.

La Décision Modificative n° 1 EAU s'équilibre à hauteur de 320.205 euros en investissement et 34.000 euros en fonctionnement.

Elles prennent en compte les ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services.

13. AFFAIRES FINANCIERES - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : fixation d'un coefficient multiplicateur à zéro

Suite à l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010, le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité, a été modifié. Les communes doivent voter un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8. Il est proposé de refuser la mise en place de cette taxe et donc de fixer ce coefficient à 0 sur notre territoire.

14. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE - Modification des statuts

Le SDES a décidé de modifier ses statuts pour répondre, d'une part, aux exigences légales de la compétence obligatoire, et d'autre part, pour apporter une plus grande aide aux communes qui le souhaitent dans le cadre de ses compétences optionnelles.

Il est proposé d'approuver la modification des statuts du SDES et leur nouvelle rédaction qui en découle.